

EXPOSE DES MOTIFS

VU le Code de l'Education, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.216-1 et L.212-5,

VU le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié par le décret n° 2008-316 du 4 avril 2008 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la mise en place d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) pour l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le temps scolaire, il est possible, selon la situation des enfants, d'étendre la présence de l'AVS sur les temps périscolaires gérés par la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé l'intervention d'une AVS sur le temps périscolaire de la pause méridienne (11h30-13h30) les mardis et vendredis, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016 au bénéfice d'un enfant de l'école élémentaire DUCAU,

Par le biais d'une convention, les assistants d'éducation « auxiliaire de vie scolaire » sont mis à disposition de la Commune de Castelsarrasin par les services de l'Education Nationale ou un établissement local spécialisé, pour leurs activités en dehors du temps scolaire, leur rémunération restant à la charge de l'employeur.

Il est précisé que pour le Département de Tarn-et-Garonne, le Lycée Jean Baylet de Valence d'Agen est compétent pour gérer l'emploi des AVS et de ce fait est l'unique employeur.

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ceci exposé, le conseil municipal :

- approuve la convention entre le Lycée Jean Baylet de Valence d'Agen, employeur des AVS, et la Commune de Castelsarrasin, pour l'année scolaire 2015-2016 et ce, à compter du 3 mai 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

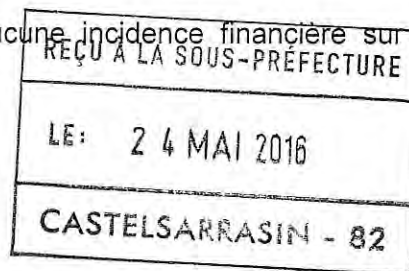
Dit que la mise à disposition de l'AVS n'a aucune incidence financière sur le budget de la Commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016.....

Publication le : 24.5.2016.....

Notification le :



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE
J-Ph. BESIERS



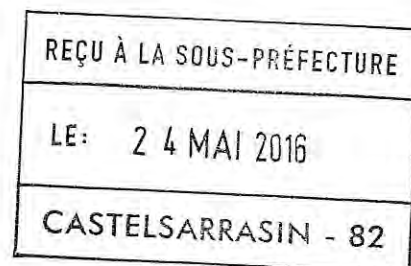
EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-15

OBJET : Construction du bâtiment du Centre Technique Fluvial
- Demande de subvention



L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

La Commune de Castelsarrasin a engagé en 2014 des travaux d'aménagement pour la création d'un centre technique fluvial. Ces travaux comprenaient notamment :

- La création d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai de stationnement ;
- La réalisation d'une dalle béton pour l'installation d'un outil de manutention ;
- L'aménagement d'une zone brico-bateaux, d'une aire de carénage et d'un parc à bateaux.

La construction de bâtiments d'activités était également envisagée, mais ajournée, dans l'attente du choix du délégataire, afin de s'adapter à ses besoins.

Suite à l'attribution de la Délégation de Service Public par délibération du 30 septembre 2015, le Groupement de cabinets DUFFAUT Philippe (mandataire) / Thomas Marylène / Sud Ecowatt / Coveis ingénierie, Architecte, a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la conception desdits bâtiments.

Le projet comprend la construction de deux bâtiments (cf. plans ci-joints), à savoir :

- Un bâtiment principal composé d'un hangar fermé, d'un atelier et d'un magasin ;
- Un bâtiment annexe composé d'un bureau, de vestiaires et de sanitaires.

Le montant des travaux, estimés à 344.778,57 € HT, se détaillent tel que suit :

Lot	Désignation	Bâtiment principal	Bâtiment Annexe	Total
0.1	GROS OEUVRE VRD TERRASSEMENTS	46 811,47	17 464,43	64 275,91
0.2	CHARPENTE METALLIQUE / BARDAGE / COUVERTURE	163 758,89	26 539,65	190 298,54
0.3	MENUISERIES EXTERIEURES	32 750,00	12 989,66	45 739,66
0.4	PLÂTRERIE FAUX PLAFONDS ISOLATION		6 433,69	6 433,69
0.5	MENUISERIES INTÉRIEURES		2 800,84	2 800,84
0.6	Lot ELECTRICITÉ	6 500,00	3 500,00	10 000,00
0.7	Lot CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRES		12 000,00	12 000,00
0.8	CARRELAGE FAIENCES		8 829,93	8 829,93
0.9	PEINTURE NETTOYAGE		4 400,00	4 400,00
	TOTAL H.T. En Euros	249 820,37	94 958,20	344 778,57
	TVA à 20,00 %			
	TOTAL T.T.C. En Euros			

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement établi, tel que suit :

- Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local ou DETR).....172.389,00 € (50 %)
- Autofinancement.....172.389,57 € (50 %)

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement, ci-exposés ;

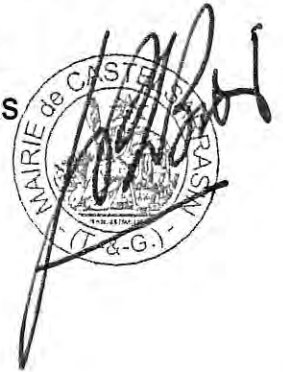
- sollicite une subvention de l'Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local ou DETR) à hauteur de 172.389,00 € (50 %) ;
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes, et à signer tous les actes nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
 POUR COPIE CONFORME
 AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
 Présents : 31
 Votants : 33

Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE
 J-Ph. BESIERS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016

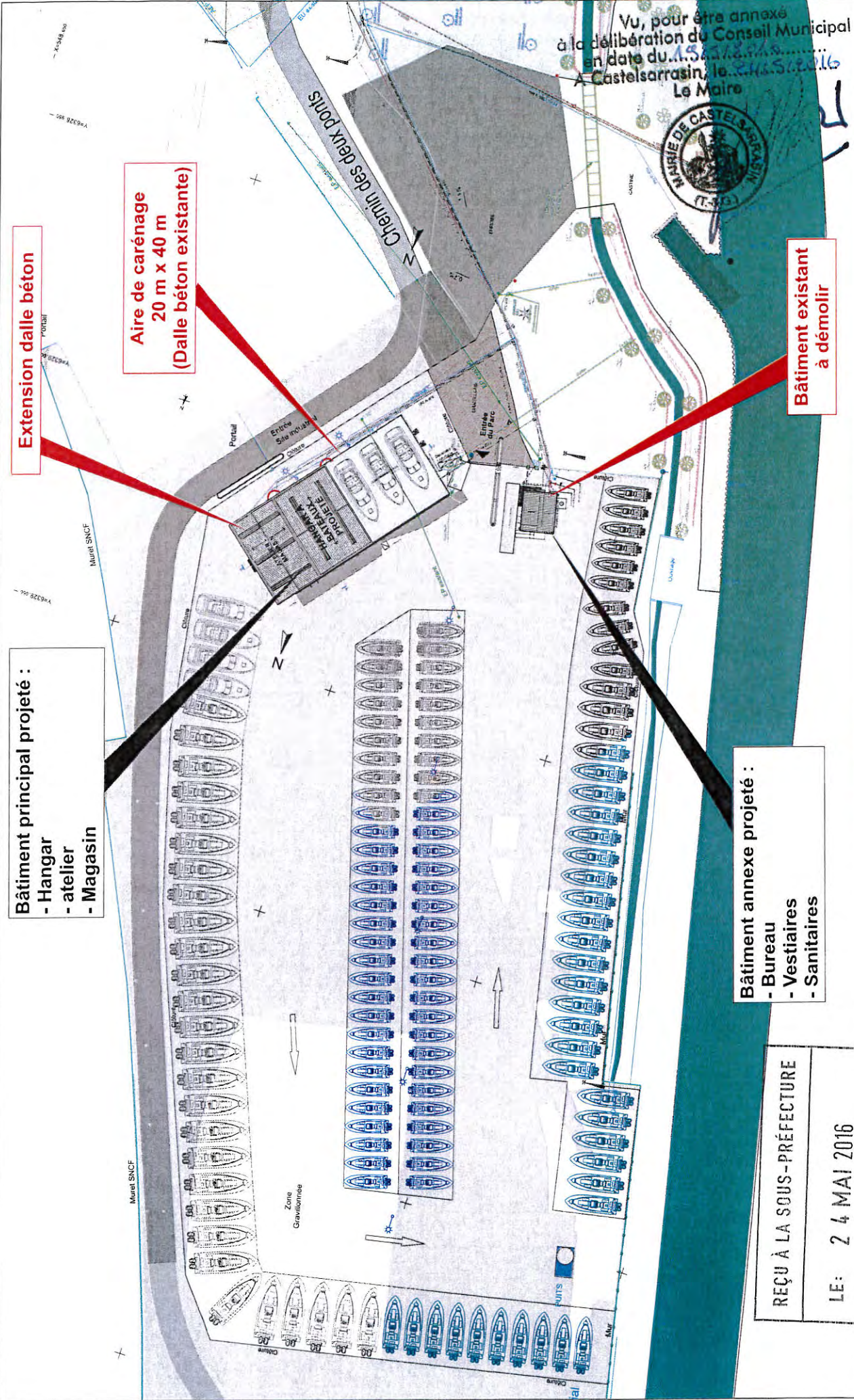
Publication le : 24.5.2016

Notification le :

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82



Extension dalle béton

**Aire de carénage
20 m x 40 m
(Dalle béton existante)**

**Bâtiment existant
à démolir**

Bâtiment principal projeté :
- Hangar
- atelier
- Magasin

Bâtiment annexe projeté :
- Bureau
- Vestiaires
- Sanitaires

Vu, pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
en date du 19.05.2016
A Castelsarrasin, le 24.05.2016
Le Maire



PLAN D'ENSEMBLE
Construction d'un bâtiment industriel au centre
technique fluvial - Chemin des 2 ponts 82100 CASTELSARRASIN

Commune : Ville de Castelsarrasin
Hôtel de Ville Place de la Liberté BP#4 82103
CASTELSARRASIN CEDEX

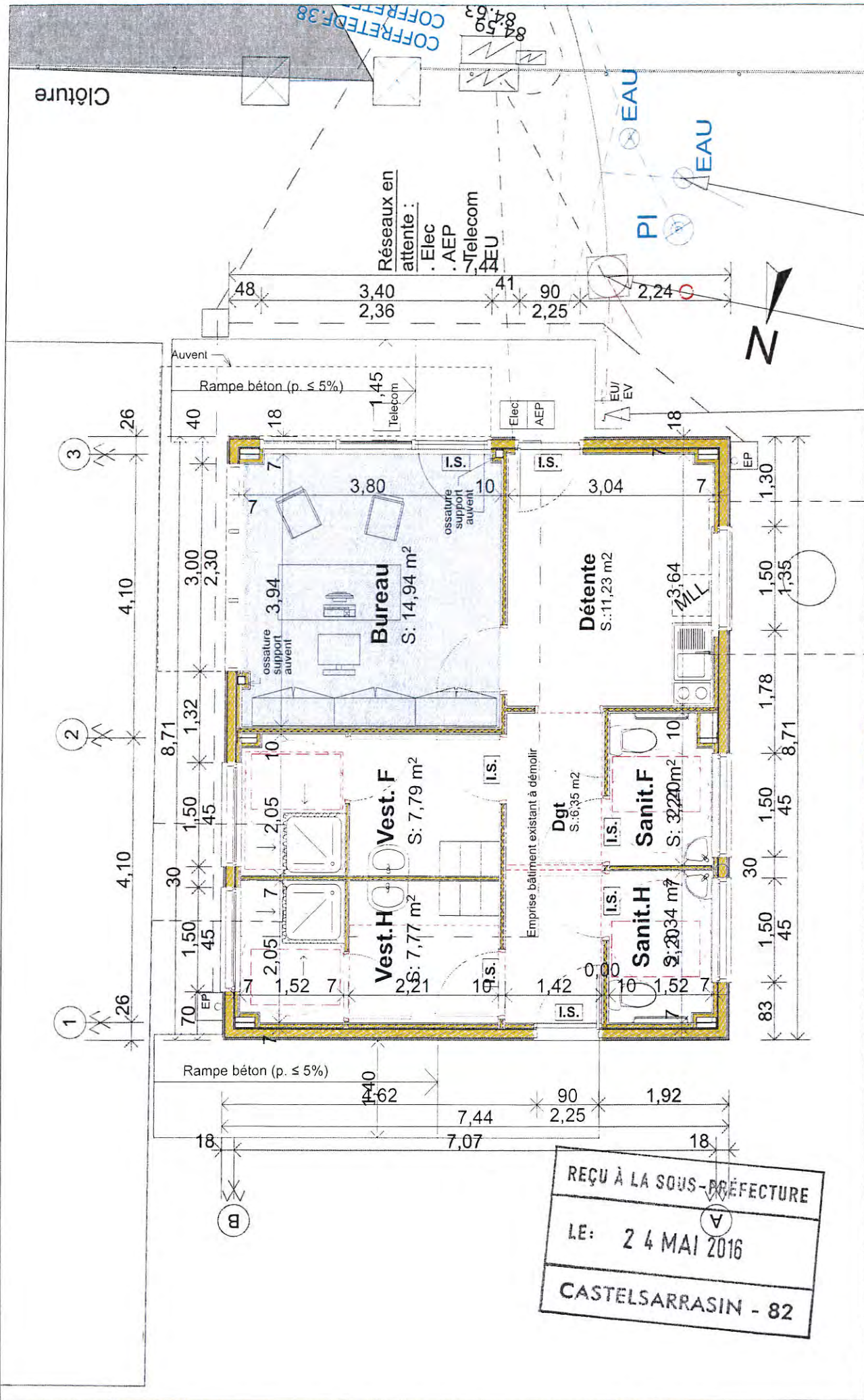


Date : 16/03/2016
Projet : PRO
Echelle : 1:750

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 24 MAI 2016

Maitrise d'œuvre : PH. DUFFAUT
architecte DPLG
Mandatitaire
4, rue de Bressiou 82200 MOISSAC - Tél : 05 63 04 08 06 - Pbil : 06 80 78 78 46
- duffaut.architecte@wanadoo.fr

CASTELSARRASIN SUPPLÉMENTAIRE
architecte DPLG Economiste
contratant
82



Maitre d'œuvre: M. THOMAS CTEC JAOUEN SUDECOWATT Architecte DPLG architecte DPLG Economiste BET Fluides Mandataire: Contraintant 4, rue du Bressou 82200 MOISSAC - Tel: 05 63 04 06 06 - Pile: 06 80 78 78 46 - duffaut.architecte@wanadoo.fr		Date: 16/03/2016 Heure: /	Plan: PRO Echelle: 1:50	Révisé / Dessiné:	 Ville de Castelsarrasin Hôtel de Ville Place de la Liberté BP84 82103 CASTELSARRASIN CEDEX	Désignation: BÂTIMENT ANNEXE : PLAN - 1:50e Ouvrage: Construction d'un bâtiment industriel au centre technique fluvial - Chemin des 2 ponts 82100 CASTELSARRASIN	N° Plan: 7
---	--	------------------------------	----------------------------	-------------------	---	--	------------

DEPARTEMENT
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-16

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE	LE: 24 MAI 2016	CASTELSARRASIN - 82
---------------------------	-----------------	---------------------

OBJET : Rénovation de la toiture du Gymnase des Fontaines
- Demande de subvention

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.....

EXPOSE DES MOTIFS

La Commune de Castelsarrasin envisage la réalisation de travaux de rénovation de la toiture du Gymnase des fontaines, dont les travaux sont estimés à **151.984,00 € HT** et se détaillent tels que suit :

Dépenses	Montant HT
Installation de chantier / Dépose toiture	60.495,00 €
Ouvrage de couverture	56.700,00 €
Ouvrage de zinguerie	5.159,00 €
Bandage simple peau	5.551,00 €
Bardage polycarbonate	7.749,00 €
Fourniture et pose des puits de jours	9.600,00 €
Fourniture et pose des extracteurs de vapeur	2.550,00 €
Fourniture et pose d'un système de désenfumage	4.180,00 €
Total	151.984,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement, établi tel que suit :

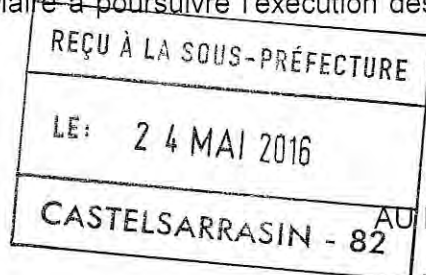
- Département 22.797,60 € (15 %)
- Autofinancement 129.186,40 € (85 %)

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement précités ;
- sollicite une subvention départementale à hauteur de 22.797,60 € (15 %) ;
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

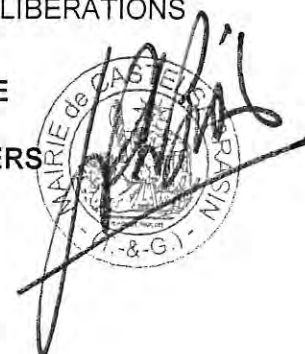


AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Adoptée à l'unanimité des votants

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24/5/2016.....

Publication le : 24/5/2016.....

Notification le :

DEPARTEMENT
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

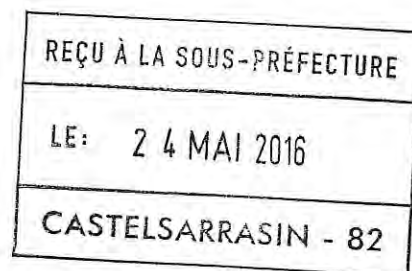
COMMUNE DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-17



OBJET : Rénovation de la toiture du terrain de tennis couvert
- Demande de subvention départementale

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

La Commune de Castelsarrasin envisage la réalisation de travaux de rénovation de la toiture de son terrain de tennis couvert, dont les travaux estimés à **12.478 € HT**, se détaillent tels que suit :

Dépenses	Montant HT
Changement des translucides de couverture et des polycarbonates sur les exutoires de fumées	8.915,50 €
Changement des fixations de couverture	3.562,50 €
Total	12.478,00 €

Le plan de financement s'établirait tel que suit :

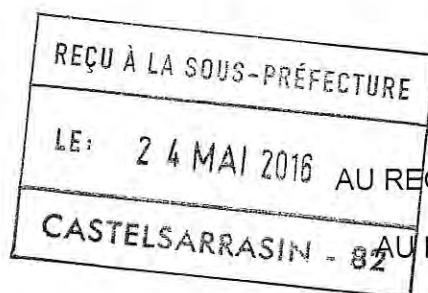
- Département..... 3.743,40 € (30 %)
- Autofinancement..... 8.734,60 € (70 %)

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement, ci-exposés ;
- sollicite une subvention départementale à hauteur de 3.743,40 € (30 %) ;
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

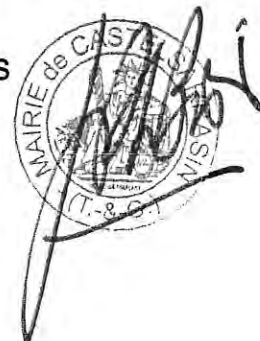


AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents :..... 31
Votants :..... 33

Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE
J-Ph. BESIERS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016.....

Publication le : 24.5.2016.....

Notification le :

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-18

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

OBJET : Travaux de rénovation de l'éclairage public
- Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.- TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.- ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Commune comprennent deux types d'intervention :

- Le remplacement des lampes de type vapeur de mercure dans les hameaux, avec comme résultat un gain de consommation annuelle d'un coefficient de 2,19.
- la rénovation de l'éclairage des rues commerçantes du centre-ville, avec comme résultat un gain de consommation annuelle d'un coefficient de 2,18.

Ces travaux estimés à 260.433,42 € HT € se détaillent, tel que suit :

Dépenses	Montant
Centre-ville :	111 284,82 €
- Rue de l'Egalité	36 154,00 €
- Rue de la Fraternité	26 433,00 €
- Rue A. Delzers	9 992,00 €
- Rue de la Révolution	28 929,82 €
- Rue E. Herriot	9 776,00 €
Hameaux :	149 148,60 €
- Gandalou	10 751,60 €
- Caussade Bas	12 011,00 €
- Terre Blanche	11 432,00 €
- Gravil	20 487,00 €
- Benis	29 913,00 €
- Saint Martin	13 416,00 €
- Dantous	7 671,00 €
- Les Cloutiers	8 405,00 €
- Cailhau	5 638,00 €
- Chemin de Carel	29 424,00 €
Total	260 433,42 €

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement correspondant, à savoir :

RESSOURCES	Montant	%
Subventions :		
- Etat (Fonds d'investissement Public Local)	208.346,74 €	80 %
Autofinancement	52.086,68 €	20 %
TOTAUX	260.433,42 €	100 %

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement ci-exposés ;

- sollicite une subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (1^{ère} part), à hauteur de 208.346,74 €.
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE
J-Ph. BESIERS

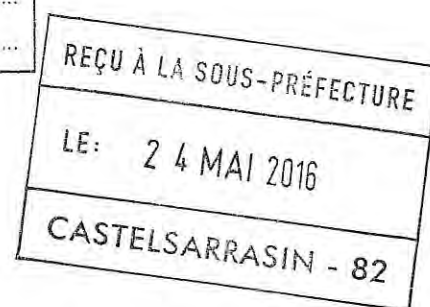


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016.....

Publication le : 24.5.2016.....

Notification le :



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-19

OBJET : Travaux de mise en accessibilité des personnes handicapées sur les sites de la
Mairie de Castelsarrasin
- Demandes de subventions

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 24 MAI 2016
CASTELSARRASIN - 82

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap », la Commune de Castelsarrasin a décidé de lancer une étude pour l'élaboration de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Dans ce cadre, le Bureau d'étude retenu a, notamment, effectué une synthèse du niveau actuel d'accessibilité du patrimoine communal et a établi une programmation pluriannuelle d'investissement pour la mise en accessibilité des différents sites identifiés.

Pour les années 2016 et 2017, un programme d'intervention pour un montant total de 468.100 € HT a été arrêté, tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses	Montant HT
Mairie	24 800,00 €
CCAS	7 700,00 €
Foyer Fénelon	21 700,00 €
Local ASVP	400,00 €
Ancienne bibliothèque	75 000,00 €
Ecole de musique	43 100,00 €
Site de tir à l'arc	39 900,00 €
Ateliers municipaux	3 200,00 €
Ecoles	135 000,00 €
Maison de la Petite Enfance	10 600,00 €
RAM	400,00 €
Crèche	2 300,00 €
Espace de Loisirs	17 000,00 €
Espace Ados	4 100,00 €
PIJ	21 500,00 €
Salle Jean Moulin	48 200,00 €
Halle Occitane	700,00 €
Capitainerie / Office	5 400,00 €
Médiathèque Municipale	6 200,00 €
Gymnase Alary	900,00 €
TOTAUX	468 100,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement correspondant, à savoir :

RESSOURCES	Montant	%
Subventions :	374 480,00 €	80%
- Etat (Fonds d'investissement Public Local)	234 050,00 €	50%
- Région (Soutien aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics)	140 430,00 €	30%
Autofinancement	93 620,00 €	20%
TOTAUX	468 100,00 €	100 %

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

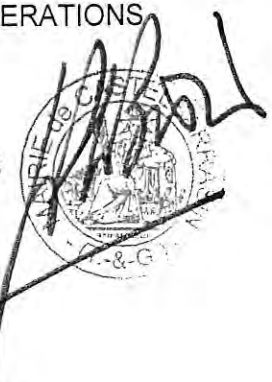
Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement ci-exposés ;
- sollicite les subventions correspondantes :
 - o ETAT (FSIPL, 1^{ère} part)..... 234.050,00 € (50 %)
 - o REGION (Soutien travaux mise accessibilité)..... 140.430,00 € (30 %)
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

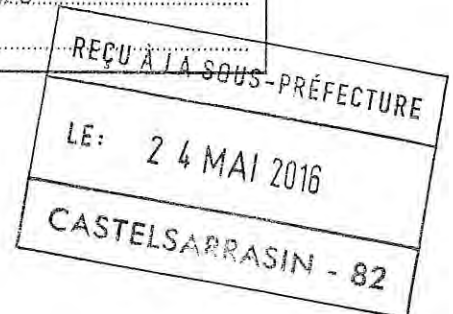
Adoptée à l'unanimité des votants

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016.....

Publication le : 24.5.2016.....

Notification le :



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-20



OBJET : Demande de remise gracieuse de pénalités

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.251 A du livre des procédures fiscales, modifié par la loi du 14 décembre 2000, les assemblées délibérantes des collectivités locales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Une demande de remise gracieuse des pénalités de retard calculées au règlement final, d'un montant de 4.973,00 €, a été formulée par Madame Marie Christine PONS – SCI CHRICA (BP 54 82100 Castelsarrasin). Les taxes en elles-mêmes ont bien été intégralement acquittées par le redevable (24.562 €).

Madame le Receveur municipal a émis, dans son courrier du 26 avril 2016, un avis favorable à cette demande de remise gracieuse, avec pour motif plusieurs transferts pour le permis de construire et le règlement rapide du principal de la taxe par la SCI CHRICA. L'acceptation par le Conseil Municipal est sans incidence financière sur le budget de la Commune.

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 4.973,00 € à Madame Marie Christine PONS – SCI CHRICA, domiciliée BP 54 82100 Castelsarrasin.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Adoptée à l'unanimité des votants

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE	LE MAIRE
LE: 24 MAI 2016	J-Ph. BESIERS
CASTELSARRASIN - 82	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :	
Transmission en Sous-Préfecture le :	24.5.2016.....
Publication le :	24.5.2016.....
Notification le :

DEPARTEMENT
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

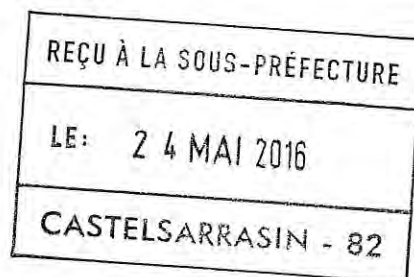
COMMUNE DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-21



OBJET : Révision des tarifs municipaux

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant qu'il convient de modifier certains tarifs municipaux,

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve la révision des tarifs municipaux figurant en annexe.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

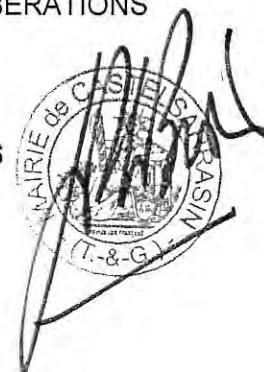
Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
J-Ph. BESIERS

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016.....

Publication le : 24.5.2016.....

Notification le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(TARN-ET-GARONNE)

Vu, pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
en date du 13/03/2016
A Castelsarrasin, le 24/5/2016.

Le Maire



[Handwritten signature]

TARIFS MUNICIPAUX
2016

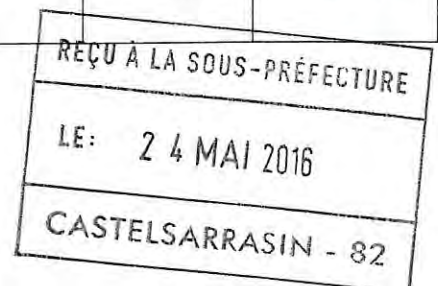
REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 24 MAI 2016
CASTELSARRASIN - 82

INVENTAIRE DES DIFFERENTS TARIFS

- 1 – Droits de place des forains
- 2 – Droit d'occupation du Domaine Public
- 3 – Concessions cimetières
- 4 – Aire de stationnement de Laverdoulette – Aire de Grand Passage – Aire de Camping-car
- 5 – Accostage Port du Canal
- 6 – Bibliothèque – Médiathèque
- 7- Cinéma VOX
- 8 – Ecole de musique
- 9 – Location de salles
- 10 – Transmission de documents administratifs
- 11 – Location de matériel
- 12 – Repas cuisine centrale
- 13 – Taxe d'aménagement
- 14 – Piscine
- 15 – Affichage illégal et Tags
- 16 – Stationnement payant
- 17 – Abattoir
- 18 – Transport Tulipe

I - DROITS DE PLACE DES FORAINS

	Anciens tarifs (délib 20/07/11)	Tarifs 2016-2017
Emplacement de 0 à 3 m ² :	2,05 €	inchangé
Emplacement de > 3 à 6 m ² :	3,10 €	inchangé
Emplacement de > 6 à 10 m ² :	4,80 €	inchangé
Emplacement de > 10 à 16 m ² :	7,20 €	inchangé
Emplacement de plus 16 m ² :	7,70 €	inchangé
Et tranche de 5 m ² :	1,80 €	inchangé
Industriels forains le m ² pour la période	1,25 €	inchangé
Cirques et attractions diverses le m ² :	1,25 €	2,00 €
Droit de raccordement électrique / jour :	2,05 €	2,50 €
Forfait à la semaine fourgon / pizza :	21,50 €	25,00 €
Marché au gras (par pièce).....	0,30 €	inchangé



II - DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conditions générales

- Toute occupation du domaine public, quelle que soit sa nature ou sa durée, doit faire l'objet d'une autorisation municipale préalable individuelle.
- Les occupations ponctuelles du domaine public par des Associations Castelsarrasinoises pour des animations de la ville (buvette avec ou sans restauration) sont gratuites.
- Les occupations du domaine public inférieures à 1m² sont forfaitairement tarifées pour 1 m².
- Le terme générique « commerce » englobe toutes activités de vente de détail aux particuliers.

TYPE D'OCCUPATION	Anciens Tarifs (délib 30/06/14)	Tarifs 2016-2017 (*)
Tous commerces (forfait semestriel) :		
- Forfait été (avril à octobre) par mètre carré pour 7 mois :	5,00 €	Inchangé
- Forfait hiver (novembre à mars) par mètre carré pour 5 mois :	2,00 €	Inchangé
Si demande d'extension de terrasse ou d'exposition pour certaines manifestations / m ² supplémentaire (si adhésion au « forfait festivités », l'extension est comprise dans ce forfait)	1,50 €	Inchangé
Occupation temporaire par jour par ml (tous commerces)	3,50 €	Inchangé
Manifestations commerciales (Marchés nocturnes / Braderies / autres) :		
- commerçants sédentaires (forfait) :	3,50 €	10,00 €
- commerçants non sédentaires (/ ml) :	4,50 €	Inchangé
Commerces sédentaires :		
- espace libéré devant vitrine les jours de marché (forfait par trimestre) :	16,50 €	inchangé
Forfait festivités :		
Extension de terrasses ou d'exposition et mise à disposition de matériel (tables, chaises...)	100,00 €	150,00 €
Forfait supplémentaire option publicité		30,00 €

(*) Montant exigible de 5 euros minimum, même si le montant issu du calcul définitif est inférieur.

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 mars 2018.

III – CONCESSIONS AUX CIMETIERES

1) Prix de concessions neuves (hors frais d'enregistrement)

Superficie	PERPETUITE				TRENTENAIRE OU RENOUELEMENT TRENTENAIRE	
	Saint-Martin / Gandalou / Courbieu		Macalet		Tous cimetières	
	Anciens tarifs (délib 15/11/11)	Tarifs 2016-2017	Anciens tarifs (délib 15/11/11)	Tarifs 2016-2017	Anciens tarifs (délib 15/11/11)	Tarifs 2016-2017
	1 m ²	/	/	360 €	370 €	/
2 m ²	460 €	480 €	660 €	690 €	270 €	283 €
3 m ²	690 €	720 €	980 €	1.020 €	380 €	390 €
4 m ²	920 €	960 €	1.230 €	1.290 €	500 €	520 €
5 m ²	1.150 €	1.200 €	1.590 €	1.660 €	690 €	720 €

2) Rétrocession de concessions

- rachat facultatif pour la Commune
- concession libre de toute inhumation
- quelle que soit la durée écoulée de la concession

Tous cimetières	Concession perpétuelle ou trentenaire	
	Anciens tarifs (délib 15/11/11)	Tarifs 2016-2017
	93 €/m ²	100 €

3) Colombarium (Cimetière de Macalet)

Durée	Case familiale accueillant 4 urnes cinéraires	
	Anciens tarifs (délib 15/11/11)	Tarifs 2016-2017
15 ans	650 €	680 €
30 ans	1.110 €	1.160 €

- TARIF DE RACHAT (case familiale) :

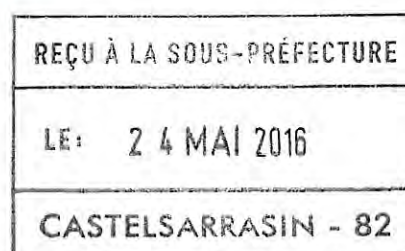
Le tarif de rachat est calculé sur la base du prix de la concession en vigueur au moment de l'achat par le particulier et au prorata de la durée résiduelle restant à courir (tarif calculé en années ; toute année commencée sera comptée entière)

- Concession de terrain de 1 m² pour une durée de 30 ans au colombarium :

160 euros (ancien tarif en date du 1^{er} juillet 2012 : 150 €)

4) Tarifs divers

	Anciens tarifs (délib 15/11/11)	Tarifs 2016-2017
Remplacement croix en bois	77 €	80 €
Taxe du dépositaire / jour	0,77 €	0,80 €



IV - AIRE DES GENS DU VOYAGE DE LAVERDOULETTE

DESIGNATION	Anciens tarifs (délib 30/06/14)	Tarifs 2016-2017
Cauton	100,00 €	inchangé
Avance forfaitaire sur emplacement + consommation électrique / eau (équivalente à 7 jours environ)	27,00 €	inchangé
Droit de place / jour / emplacement (toute journée commencée est due)	2,00 €	inchangé
Consommation eau	1,20 € / m ³	inchangé
Consommation électrique	0,17 € / KWH	inchangé
Réapprovisionnement des droits d'emplacement + consommation des fluides par tranche minimum	6,00 €	inchangé

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

Indemnités en cas de dégradation partielle ou définitive (à retenir prioritairement sur caution)	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Montant unitaire 2016-2017
Évier	235,00 €	inchangé
Mélangeur évier	128,00 €	inchangé
Vanne ¼ tour (sous évier)	7,50 €	inchangé
Robinet mural (lave linge)	25,50 €	inchangé
Tête de robinet	18,50 €	inchangé
Siphon évier	18,50 €	inchangé
Evacuation lave linge	18,50 €	inchangé
Faïence / m ²	38,00 €	inchangé
Serrure verrou	55,00 €	inchangé
Clé	65,00 €	inchangé
Poignée	28,00 €	inchangé
Porte douche / cloison	487,00 €	inchangé
Interrupteur	38,00 €	inchangé
Grille de ventilation	10,50 €	inchangé
Graffitis / Traces de peinture	123,00 €	inchangé
Dégradation volontaire	Plein tarif sur devis	inchangé
Tarif horaire	21,50 €	inchangé
Serrure vert 3 pts	235,00 €	inchangé
Barre de relèvement wc	33,00 €	inchangé
Kit chasse wc	154,00 €	inchangé
Grille d'aération / lumière	55,00 €	inchangé
Robinet ¼ T	18,50 €	inchangé
Évier EXT	266,50 €	inchangé
Kit robinet + pommeau	205,00 €	inchangé
Chapeau ext ventilation haute	28,00 €	inchangé
Ampoule	17,50 €	inchangé
Bonde évier	9,50 €	inchangé
WC handicapé	266,50 €	inchangé
Ensemble canalisation évier / machine à laver	44,00 €	inchangé
Attache canalisation évier / machine à laver	4,50 €	inchangé
Lecteur carte	328,00 €	inchangé
Porte local technique	861,00 €	inchangé
Paumelle de porte	21,50 €	inchangé
Globe lumière	27,50 €	inchangé
Étendoir	107,00 €	inchangé
Plots béton	33,00 €	inchangé
Poubelle	13,50 €	inchangé
Balai	7,50 €	inchangé
Manche à balai	2,70 €	inchangé
Pelle métal	7,50 €	inchangé
Combinet wc nettoyage	6,50 €	inchangé
Réducteur de prise	19,50 €	inchangé
Perte carte	17,50 €	inchangé

Ces tarifs sont applicables depuis le 1^{er} août 2015.

Aire de Grand Passage

	Caravane double essieu		Caravane simple essieu	
	Anciens tarifs (délib 30/06/14)	Tarifs 2016	Anciens tarifs (délib 30/06/14)	Tarifs 2016-2017
Forfait / jour	3,25 €	inchangé	2,50 €	inchangé
Forfait / semaine	20,00 €	inchangé	15,00 €	inchangé
CAUTION Sous convention groupe - 20 caravanes (double et simple essieu confondus) - 21 à 50 caravanes (double et simple essieu confondus) - au-delà de 50 caravanes (double et simple essieu confondus)				
			300,00 €	
			600,00 €	
			1.000,00 €	

Les tarifs ci-dessus concernant les caravanes simple essieu s'entendent également eau et électricité comprises.

Ces tarifs s'entendent par caravane double essieux – eau et électricité comprises.

Ces tarifs sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2015.

Aire de Camping-cars

	Anciens tarifs (délib 30/06/11)	TARIFS 2016-2017
Stationnement / 24h	3,00 €	inchangé
Distribution eau (pour 100 litres)	2,50 €	inchangé
Distribution électricité / 24h	2,50 €	inchangé

V – ACCOSTAGE AU PORT DU CANAL

Ces tarifs sont applicables depuis le 1^{er} mai 2016 (délibération du 30 mars 2016).



CASTELSARRASIN – Grille tarifaire du Port Jacques-Yves COUSTEAU

Tarifs Port J.Y. COUSTEAU

TARIFS A COMPTER DU 1er MAI 2016

Taux de progression des tarifs	2016 du 1er mai 2016 au 31 août 2016	2016/2017 du 1er sept. 2016 au 31 août 2017	2017/2018 du 1er sept. 2017 au 31 août 2018	2018/2019 du 1er sept. 2018 au 31 août 2019
	19%	10%	5%	3%

Abonnements Bateaux à passagers				
Longueur	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée
30 m	24 €	26 €	27 €	28 €

Abonnements Associations / Loueurs de Bateaux				
Longueur	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois
15 m	75 €	82 €	87 €	89 €

Abonnements annuels				
Longueur	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois
L ≥ 14 m	115 €	126 €	132 €	136 €
10 ≤ L < 14 m	99 €	109 €	115 €	118 €
L < 10	84 €	93 €	97 €	100 €

Abonnements passage - Moins d'une semaine				
Longueur	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée
L ≥ 14	8 €	9 €	10 €	10 €
L < 14	6 €	7 €	7 €	7 €

Ecales - Inférieures à 1 mois				
Longueur	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée	Tarifs TTC / nuitée
L ≥ 14	8 €	9 €	10 €	10 €
10 ≤ L < 14	7 €	8 €	8 €	8 €
L < 10	6 €	7 €	7 €	7 €

Abonnements Hivernage				
Longueur	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois	Tarifs TTC / mois
L ≥ 14	114.24 €	126 €	132 €	136 €
L < 14	99.96 €	110 €	115 €	119 €

Autres prestations				
Type de prestation	Tarifs TTC	Tarifs TTC	Tarifs TTC	Tarifs TTC
Douches	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Lave Linge	4.50 €	4.50 €	4.50 €	5.00 €
Sèche linge	4.50 €	4.50 €	4.50 €	5.00 €

Fluides		
Type de prestation	unité	Tarif TTC
Eau	Litre	0.0012 €
Electricité	kWh	0.17 €
Location de la borne	jour	3.00 €
	semaine	8.00 €
	mois	20.00 €
Achat Badge	unité	5.00 €

soit 1,2 € / m³

Forfaits délivrés à la borne	
Forfait 1 (Anneau pour 1 jour + 400 L d'eau + 15 kWh d'électricité + location borne + badge)	
L ≥ 14	20.00 €
L < 14	18.00 €
Forfait 2 (Anneau pour 1 jour + 400 L d'eau + 15 kWh d'électricité + location borne)	
L ≥ 14	15.00 €
L < 14	13.00 €

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 2 4 MAI 2016
CASTELSARRASIN - 82

VI – BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE MUNICIPALE

	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	TARIFS 2016-2017
Abonnement annuel accès bibliothèque et médiathèque	16,50 €	inchangé
Pénalités pour retard sans restitution d'ouvrage, ou de CD	46,00 €	inchangé
Caution pour usagers en séjours	61,50 €	inchangé
Abonnement annuel accès médiathèque tarif réduit sur justificatifs pour : - les usagers de 13 à 18 ans - les étudiants de moins de 25 ans - les bénéficiaires du RSA, de l'ARE et de l'allocation Adulte Handicapé, les membres d'AGERIS - les usagers temporaires (séjour de moins de 3 mois)	8,00 €	inchangé

VII – CINEMA VOX

	Anciens tarifs (délib 19/02/03)	TARIFS à compter du 15/06/2016
Tarif normal	5,50 €	6,00 €
Tarif réduit *	4,30 €	4,80 €
Tarif réduit spécial	3,00 €	3,50 €
Carte fidélité	7 films payants = 1 film gratuit	inchangé

* : Tous les jours pour les étudiants, les mineurs, des demandeurs d'emploi, les titulaires de la carte CEZAM ou de la carte du centre culturel de Moissac. Tarif réduit pour tous le mardi.



VIII - ECOLE DE MUSIQUE

	Tarifs 2015- 2016	Tarifs 2016- 2017	2 ^e enfant 5%	3 enfants et + 10%
1 enfant CHORALE uniquement				
Base	59 €	60 €	57 €	54 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	81 €	81 €	77 €	73 €
1 enfant AVEC Pratique Collective				
Base	121 €	123 €	117 €	111 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	143 €	144 €	137 €	130 €
Base + Discipline Supplémentaire	186 €	187 €	178 €	168 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques +Discipline Supplémentaire	207 €	209 €	199 €	188 €
1 enfant SANS Pratique Collective				
Base	174 €	176 €	167 €	158 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	196 €	198 €	188 €	178 €
Base + Discipline Supplémentaire	283 €	285 €	271 €	257 €
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques +Discipline Supplémentaire	304 €	307 €	292 €	276 €
1 jeune (entre 18 et 25 ans) AVEC Pratique Collective				
Base	175 €	177 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	197 €	199 €		
Base + Discipline Supplémentaire	269 €	272 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques +Discipline Supplémentaire	291 €	294 €		
1 jeune (entre 18 et 25 ans) SANS Pratique Collective				
Base	281 €	283 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	302 €	305 €		
Base + Discipline Supplémentaire	438 €	442 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques +Discipline Supplémentaire	459 €	464 €		
1 ADULTE AVEC Pratique Collective				
Base	225 €	228 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	247 €	249 €		
Base + Discipline Supplémentaire	451 €	455 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques +Discipline Supplémentaire	472 €	477 €		
1 ADULTE SANS Pratique Collective				
Base	341 €	344 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	362 €	366 €		
Base + Discipline Supplémentaire	681 €	688 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques +Discipline Supplémentaire	703 €	710 €		
1 ADULTE CHANT AVEC Pratique Collective				
Base	288 €	291 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	309 €	312 €		
1 ADULTE CHANT SANS Pratique Collective				
Base	438 €	442 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	459 €	464 €		
1 ADULTE CHANT + instrument AVEC Pratique Collective				
Base	414 €	418 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	436 €	440 €		
1 ADULTE CHANT + instrument SANS Pratique Collective				
Base	667 €	674 €		
Base + Contribution Fournitures Pédagogiques	675 €	695 €		
Contribution pour Formation Pédagogiques	22 €	22 €		
Sont exonérés du paiement de cette contribution : les élèves domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences, ainsi que les élèves non domiciliés qui participent régulièrement aux manifestations et animations organisées par l'Ecole de Musique et / ou la Lyre				

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 24 MAI 2016
CASTELSARRASIN - 82

- Réduction de 5 % pour le deuxième enfant d'une même famille
- Réduction de 10 % à partir du troisième enfant et plus
- Contribution pour Fournitures Pédagogiques : 22 €
Sont exonérés du paiement de cette contribution :
 - o les élèves domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences
 - o les élèves non domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences qui participent régulièrement aux manifestations et animations organisées par l'École de Musique et/ou La Lyre

Les modalités d'inscription et de paiement sont les suivantes :

Modalités d'inscription :

- L'inscription des élèves domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Terres de Confluences est prioritaire.
- L'inscription des élèves domiciliés hors du territoire de la communauté de communes Terres de Confluences respectera les priorités suivantes :
 - 1) Élèves ayant déjà commencé une scolarité à l'École de Musique.
 - 2) Les nouveaux élèves ne seront acceptés que dans la limite des places disponibles de la dotation des heures hebdomadaires d'enseignement artistique de la discipline demandée et dans la limite d'accueil des locaux actuels. Une liste d'attente par discipline sera alors ouverte dans un ordre chronologique pour une éventuelle inscription suite à un ou des désistements.

Modalités de paiement :

- L'inscription à l'École Municipale de Musique implique le paiement de la totalité des droits d'inscriptions même en cas d'abandon en cours d'année scolaire.
- La facture des droits d'inscription sera établie à la date du 15 octobre 2016.
- Une seule inscription par famille fera l'objet d'un paiement au Trésor Public en une seule fois.
- Pour deux inscriptions et plus d'une même famille, le règlement pourra être effectué en deux fois : le premier versement au plus tard le 15 novembre 2016 et le deuxième versement au plus tard le 31 janvier 2017.



IX - LOCATION SALLES MUNICIPALES

Conditions générales

1) Dispositions spécifiques concernant les Associations Castelsarrasinoises

- Occupation gratuite 1 fois par an des salles : Jean Moulin – Paul Descazeaux – Gandalou – Salle de réunion Cour Mairie – salle de conférence de la Médiathèque et Cinéma VOX (au choix) quelle que soit la manifestation.
- Après une première occupation gratuite, les tarifs ci-dessous seront appliqués :

	Lundis/Mardis/Mercredis/Jeu-dis		Vendredis/Samedis/Dimanches	
	Anciens tarifs (délib 24/06/15)	Tarifs 2016-2017	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2016-2017
Salle Jean Moulin	102,50 €	130,00 €	256,00 €	260,00 €
Salle Paul Descazeaux	100,00 €	130,00 €	250,00 €	260,00 €
Salle de Gandalou	102,50 €	130,00 €	256,00 €	260,00 €
Salle de réunion Cour Mairie	15,00 €	20,00 €	41,00 €	40,00 €
Cinéma VOX	61,50 €	70,00 €	174,00 €	140,00 €
Salle de conférence Médiathèque	20,00	30,00 €	51,00 €	60,00 €

- Pour les Associations Castelsarrasinoises organisant une manifestation culturelle à caractère artistique, les tarifs ci-dessus comprennent 12h gratuites la veille et le lendemain de la manifestation pour le montage et démontage des aménagements.
- Occupation gratuite de la Salle de réunion Cour Mairie pour les Assemblées générales (sur demande).
- Les cautions seront exigées, y compris dans les cas de gratuité pour toutes les salles mises à disposition.

2) Dispositions diverses

- Les lotos sont exclusivement organisés dans les salles Jean Moulin et Gandalou.
- La salle Paul Descazeaux est prioritairement réservée aux spectacles et animations culturels.
- Pendant la durée des dates officielles des campagnes électorales, les redevances d'occupation des salles municipales dues d'une part par les candidats aux élections et d'autre part par les partis politiques dans le cadre des élections présidentielles, sont fixées comme suit :

SALLES	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2016-2017
Salle Jean Moulin	100,00 €	150,00 €
Salle Paul Descazeaux	70,00 €	150,00 €
Salle de Gandalou	100,00 €	150,00 €
Salle de réunion Cour Mairie	15,00 €	20,00 €
Salle Bénis		15,00 €
Cinéma		100,00 €

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

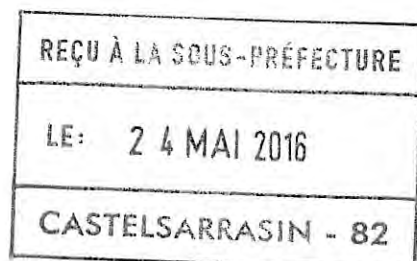
LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

- En dehors de la période des dates officielles des campagnes électorales, les organisations politiques sont soumises aux mêmes modalités que les Associations (cf. 1 ci-dessus).
- Les tarifs de location sont fixés par jour, de 8h00 à 8h00 le lendemain.
- En cas de révisions tarifaires, le tarif à appliquer est celui en vigueur le jour de la signature du contrat de réservation.
- La mise à disposition des salles au bénéfice des Collectivités territoriales, de l'Etat et de ses Services publics ou assimilés est gratuite.
- Quel que soit le bénéficiaire ou le mode d'occupation, les salles devront être restituées nettoyées et rangées.
- Aucune réservation ne sera effective sans dépôt du règlement de la redevance et de la caution (chèque à remettre 2 mois avant la date de manifestation).
- La réservation devra être confirmée minimum 2 mois à l'avance sinon elle sera considérée annulée.
- Le chèque de redevance devra être au nom du bénéficiaire.
- Occupation gratuite 1 fois par an pour le mariage d'un agent ou l'enfant d'agent.
- Toute demande d'occupation du cinéma devra être faite par courrier.
- Toute demande de gratuité devra être exceptionnelle, fera l'objet d'un courrier de demande et sera validé par M. le Maire ou l'élu(e) référent(e) aux salles municipales.

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2016-2017
Salle PAUL DESCAZEUX	Organisateurs Castelsarrasinois :		
	. Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	250,00 €	260,00 €
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	100,00 €	Inchangé
	Organisateurs non Castelsarrasinois : (Asso/Entreprise)		
	Journée	600,00 €	Inchangé
Par tranche de 12 Heures supplémentaires	300,00 €	Inchangé	
Forfait Plantes	105,00 €	110,00 €	
Caution	900,00 €	Inchangé	

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2016-2017	
Salle JEAN MOULIN	Organisateurs Castelsarrasinois :			
	. Associations/Entreprises/Commerces			
	Journée	256,00 €	260,00 €	
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	87,00 €	100,00 €	
	. Particuliers			
	Journée	512,00 €	520,00 €	
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	110,00 €	200,00 €	
	Forfait WEEK-END PARTICULIERS CASTELSARRASIN: (mariage/anniversaire /...) du Vendredi 12 H au Dimanche 20 H			1.000,00 €
	Organisateurs non Castelsarrasinois : (particuliers/Asso/Entreprise) :			
	Journée	900,00 €	Inchangé	
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	450,00 €	Inchangé	
Forfait WEEK-END PARTICULIERS NON CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) du Vendredi 12 H au Dimanche 20 H			1.800,00 €	
Forfait plantes	150,00 €	Inchangé		
Caution	900,00 €	Inchangé		



SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	tarifs 2016-2017	
Salle GANDALOU	Organisateurs Castelsarrasinois :			
	. Associations/Entreprises/Commerces			
	Journée	256,00 €	260,00 €	
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	87,00 €	100,00 €	
	. Particuliers			
	Journée	221,00 €	300,00 €	
	Par tranche de 12 Heures supplémentaires	110,00 €	150,00 €	
	Forfait WEEK-END PARTICULIERS CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) du vendredi 12 H au dimanche 20 H			800,00 €
	Organisateurs non Castelsarrasinois : (part./Asso./Entreprise) :			
	Journée	840,00 €	900,00 €	
Par tranche de 12 Heures supplémentaires	420,00 €	450,00 €		
Forfait WEEK-END PARTICULIERS NON CASTELSARRASIN (mariage/anniversaire /...) du vendredi 12 H au dimanche 20 H			1.800,00 €	
Forfait plantes	110,00 €	Inchangé		
Caution	512,00 €		900,00 €	

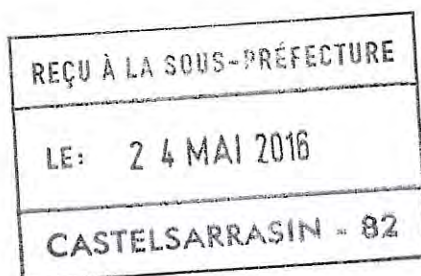
SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	tarifs 2016-2017
Salle de réunion Cour Mairie	Organisateurs Castelsarrasinois :		
	. Associations/Entreprises/Commerces		
	Journée	41,00 €	40,00 €
	. Particuliers		
	Journée	41,00 €	50,00 €
	Organisateurs non Castelsarrasinois : (part./Asso./Entreprise) :		
Journée	102,00 €	100,00 €	
Caution	102,00 €		200,00 €

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 24 MAI 2016
CASTELSARRASIN - 82

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	tarifs 2016-2017
Cinéma "VOX" (location sans projection)	Organisateurs Castelsarrasinois :		
	. Associations/Entreprises/Commerces Journée :	174,00 €	140,00 €
	. Particulier (pas de location)		
	Organisateurs non Castelsarrasinois :		
	. Associations/Entreprises/Commerces Journée :	533,00 €	540,00 €
	. Particulier (pas de location)		
	Caution	205,00 €	900,00 €

SALLES	PRESTATIONS	Tarifs 2015-2016	tarifs 2016-2017
Salle Conférence Médiathèque	Organisateurs Castelsarrasinois :		
	. Associations/Entreprises/Commerces Journée		60,00 €
	. Particulier (pas de location)		
	Organisateurs non Castelsarrasinois : pas de location		
	Caution	205,00 €	200,00 €

Les tarifs 2016-2017 relatifs à la location des salles municipales, toutes dispositions confondues, sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2016.



X – TRANSMISSION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

		Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2016-2017
Délivrance Copies d'actes Administratifs communicables	Format A 4 : La copie	1,10 €	0,18 €
	Format A 3 : La copie	1,25 €	0,36 €
	Disquette		1,83 €
	Cédérom		2,75 €
	Duplicata carte scolaire	9,25 €	10,00 €
	Tarif pour recherche généalogique ou historique, établissement d'un acte dactylographié :	17,50 €	20,00 €
Crédit photo <small>(délib 19/12/13)</small>	Format 10x15 cm	0,45 €	inchangé
	Format 13x18 cm	2,00 €	inchangé
	Format 15x21 cm	2,50 €	inchangé
	Format A4 : 20x30 cm	4,50 €	inchangé
	Format A3 : 30x45 cm	17,50 €	inchangé
Liste Electorale <small>(prix par électeur)</small>	Délivrance liste :		
	Page A4 (prix à la page)	4,10 €	0,18 €
	Disquette	5,15 €	1,83 €
	Cédérom	5,15 €	2,75 €
Fourniture de Dossier d'appel D'offres des Travaux publics	Caution	92,00 €	100 €
	Entreprise ayant demandé et conservé après le délai le dossier correspondant sans soumissionner	92,00 €	100 €
Frais de gestion Administrative Des sinistres	Forfait	92,00 €	150 €

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

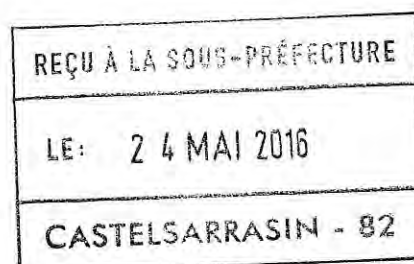
LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

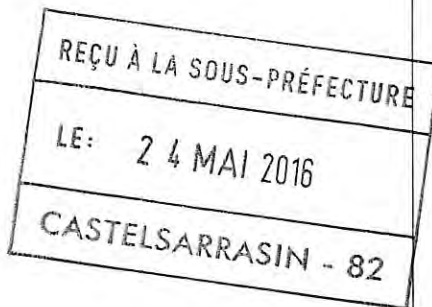
XI – LOCATION DE MATERIELS

Conditions générales

- Les Associations Castelsarrasinoises bénéficient du prêt gratuit de matériels **pour deux manifestations par an** (au choix de l'Association).
Les tarifs de location s'entendent transport (uniquement sur Castelsarrasin), chargement et déchargement compris, **mais hors manutention** (mise en place agencement) à la charge du bénéficiaire.
Hors Castelsarrasin le transport du matériel est à la charge du bénéficiaire.
- Les cautions seront exigées y compris dans les cas de gratuité pour toutes demandes de prêt de matériel.
- Les bénéficiaires doivent rendre le matériel propre, en état, et rangé dans les bennes.
- Pour les écoles, administrations et services publics assimilés, le prêt de matériel est gratuit.
- Quel que soit le bénéficiaire du prêt, la commune se réserve le droit de limiter le nombre des matériels et leur durée de prêts, en fonction des disponibilités ou au regard de la manifestation, voire de refuser les demandes abusives.
- Le chèque de redevance devra être au nom du bénéficiaire.



MATERIELS	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2016-2017
Podium mobile (transport, montage et démontage compris) :	169,00 €	170,00 €
Grilles exposition par grille	1,30 €	1,50 €
Panneau blanc exposition (par panneau)	0,55 €	1,00 €
Location de marabouts par unité	33,00 €	35,00 €
Forfait Location matériels festifs : Associations		
Table de vendange (3 ml + 2 tréteaux)	3,10 €	3,00 €
chaise coque	0,50 €	inchangé
barrière	1,00 €	inchangé
Table ronde :		
8 personnes	3,10 €	3,00 €
10 personnes	3,50 €	inchangé
Container poubelle		5,00 €
Banc		3,00 €
Praticable		3,00 €
Forfait Location matériels festifs : Particuliers		
Table de vendange (3 ml + 2 tréteaux)	3,10 €	3,00 €
chaise coque	0,50 €	inchangé
barrière	1,00 €	inchangé
Table ronde :		
8 personnes	3,10 €	3,00 €
10 personnes	3,50 €	inchangé
Container poubelle		5,00 €
Caution forfaitaire à payer par tout bénéficiaire de location des matériels (par manifestation, quel que soit le nombre des matériels)	205,00 €	300,00 €
Caution podium	513,00 €	500,00 €
Indemnités à verser en cas de non restitution ou de détérioration des matériels (à prélever au préalable sur la caution) :		
podium mobile	513,00 €	500,00 €
chaise coque	8,50 €	10,00 €
panneau blanc (2 mx 0,80)	11,50 €	14,00 €
Table de vendange (3 ml)	13,50 €	15,00 €
tréteaux bois	5,10 €	5,00 €
grille fer d'exposition	94,00 €	95,00 €
barrière Vauban	28,00 €	30,00 €
marabout	710,00 €	750,00 €
praticable	16,50 €	15,00 €
guéridon (plastique)	9,50 €	15,00 €
chaise jardin (plastique)	5,15 €	10,00 €
container poubelle	710,00 €	700,00 €
banc d'église	23,50 €	25,00 €
banc	32,00 €	30,00 €
Table ronde :		
8 personnes		15,00 €
10 personnes		20,00 €



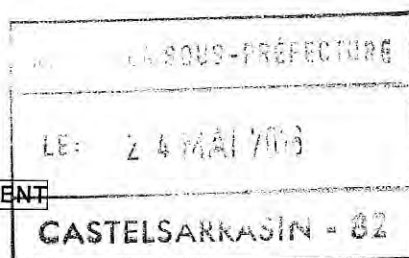
Pour toutes autres demandes de matériel, un courrier à M. le Maire sera nécessaire.

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2016.

XII – REPAS FOURNIS PAR LA CUISINE CENTRALE MUNICIPALE

Tarifs applicables depuis le 1^{er} août 2015.

REPAS	TARIFS 2015/2016	TARIFS MAJORES 2015/2016 (3)	TARIFS 2016/2017	TARIFS MAJORES 2016/2017 (3)
Repas adultes (TVA 5.5 %)	6.55 € HT 6.91 € TTC	8.97 € TTC	inchangé	inchangé
Repas primaires /Castelsarrasin (1) Repas Maternelles / Castelsarrasin (1)	3.00 € TTC 2.65 € TTC	4.70 € TTC 4.55 € TTC	inchangé	inchangé
Repas primaires / Hors Castelsarrasin (2) Repas Maternelles / Hors Castelsarrasin (2)	4.70 € TTC 4.55 € TTC	6.40 € TTC 6.25 € TTC	inchangé	inchangé
(1) « Castelsarrasin » : dont les parents sont domiciliés à Castelsarrasin (2) « Hors Castelsarrasin » : dont les parents ne sont pas domiciliés à Castelsarrasin (3) Tarifs applicables à compter du 21 jusqu'au 25 inclus de chaque mois pour le mois suivant (les tarifs normaux sont applicables du 1 ^{er} au 20 inclus). A partir du 26 : impossibilité d'acheter des repas pour le mois suivant.				



XIII – TAXE D'AMENAGEMENT

Cette taxe qui remplace notamment la Taxe Locale d'Equipement a été créée par l'article 28 de la Loi de Finances rectificative pour 2010, a été mise en application par délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2011.

Le taux basé sur la surface simplifiée :

	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2016-2017
Taux Taxe d'Aménagement	3 %	inchangé

Exonérations de plein droit :

- ✓ Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique
- ✓ Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
- ✓ Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres
- ✓ Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres d'opération d'intérêt national (OIN)
- ✓ Les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- ✓ Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de projet urbain partenarial (PUP)
- ✓ Les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions
- ✓ La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolé depuis moins de dix ans sous certaines conditions
- ✓ La reconstruction de locaux sinistrés sous certaines conditions
- ✓ Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²

Exonération facultative :

- dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI –prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit– ou du PTZ +).

XIV – PISCINE MUNICIPALE

	Anciens tarifs (délib 19/06/13)	Tarifs 2016-2017
Visites :	2,30 €	inchangé
Bains :		
Plein tarif :	2,30 €	inchangé
Tarif réduit :		
. Gratuité jusqu'à 7 ans		
. Enfants de 7 à 16 ans :	1,20 €	inchangé
. Groupe (au moins 10 personnes mineures de 7 à 16 ans et accompagnateurs) :	1,00 €	inchangé
Abonnements :		
. Saison : plein tarif.....	68,00 €	inchangé
. ½ tarif : réduit.....	34,00 €	inchangé
. Mensuel : plein tarif.....	34,00 €	inchangé
. ½ tarif : réduit.....	18,00 €	inchangé
. Tarif quinzaine : plein tarif.....	19,00 €	inchangé
. ½ tarif : réduit.....	10,00 €	inchangé

XV – AFFICHAGE ILLEGAL ET TAGS

AFFICHAGE ILLEGAL	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2016-2017
Enlèvement d'une affiche fixée :	5,15 €	Inchangé
Enlèvement d'une affiche collée :		
. jusqu'à 1 m ² :	15,50 €	Inchangé
. au-delà de 1 m ² :	31,00 €	inchangé

ENLEVEMENT DE TAGS OU GRAFFITIS	Anciens tarifs (délib 20/06/12)	Tarifs 2016-2017
Les tarifs comprennent matériel – fourniture et main d'œuvre. La première heure est comptée pleine quelle que soit la durée d'intervention. Au-delà, toute ½ heure commencée est comptée pleine.		
1h00	92,00 €	Inchangé
1h30	128,00 €	Inchangé
2h00	164,00 €	Inchangé
la ½ heure (au-delà de 2h00)	31,00 €	inchangé

XVI – STATIONNEMENT PAYANT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

La première demi-heure est gratuite (délib 05/04/12)	Anciens tarifs (juin 2004)	Tarifs 2016-2017
Tous les jours, sauf dimanche et jours fériés (9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00)		
1h00	0,50 €	inchangé
1h30	0,80 €	inchangé
2h00	1,60 €	inchangé
>2h, l'heure sup	0,30 €	inchangé

XVII – ABATTOIR

Les tarifs 2016 sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2016.

DESIGNATIONS	Professionnels: Grossistes	
	Redevance d'abattage / tête*	
	2015	2016-2017
Bovins à compter de 12 mois	47,93	50,33
Veaux de 8 à 12 mois	25,32	26,59
Veaux de moins de 8 mois	25,32	26,59
Ovins> 12kg	12,09	inchangé
Ovins< 12kg	12,09	inchangé
Caprins> 12 kg	12,09	inchangé
Caprins< 12kg	12,09	inchangé

DESIGNATIONS	Professionnels Bouchers - Semi détaillants	
	Redevance d'abattage / tête*	
	2015	2016-2017
Bovins à compter de 12 mois	47,93	52,72
Veaux de 8 à 12 mois	25,32	27,85
Veaux de moins de 8 mois	25,32	27,85
Ovins> 12kg	12,39	13,63
Ovins< 12kg	12,39	13,63
Caprins> 12 kg	12,39	13,63
Caprins< 12kg	12,39	13,63

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

DESIGNATIONS	Particuliers	
	Redevance d'abattage / tête	
	2015	2016-2017
Bovins à compter de 12 mois	67,10	inchangé
Veaux de 8 à 12 mois	40,59	inchangé
Veaux de moins de 8 mois	40,59	inchangé
Ovins> 12kg	21,64	inchangé
Ovins< 12kg	21,64	inchangé
Caprins> 12 kg	21,64	inchangé
Caprins< 12kg	21,64	inchangé

DESIGNATIONS	Taxe pour services rendus / KG	
	2015	2016-2017
	Bovins à compter de 12 mois	0,055
Veaux de 8 à 12 mois	0,055	0,058
Veaux de moins de 8 mois	0,055	0,058
Ovins> 12kg	0,065	0,068
Ovins< 12kg	0,065	0,068
Caprins> 12 kg	0,065	0,068
Caprins< 12kg	0,065	0,068

DESIGNATIONS	Taxe d'usage / KG	
	2015	2016-2017
Bovins à compter de 12 mois	0,086	0,090
Veaux de 8 à 12 mois	0,086	0,090
Veaux de moins de 8 mois	0,086	0,090
Ovins > 12kg	0,086	0,090
Ovins < 12kg	0,086	0,090
Caprins > 12 kg	0,086	0,090
Caprins < 12kg	0,086	0,090

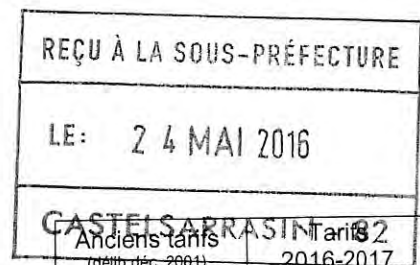
DESIGNATIONS	Contribution Coproduit	
	2015	2016-2017
Bovins à compter de 12 mois	0,173	inchangé
Veaux de 8 à 12 mois	0,108	inchangé
Veaux de moins de 8 mois	0,108	inchangé
Ovins > 12kg	0,151	inchangé
Ovins < 12kg	0,151	inchangé
Caprins > 12 kg	0,151	inchangé
Caprins < 12kg	0,151	inchangé

	2015	2016-2017
	Redevance pour lavage à l'eau froide Désinfection Utilisation aire de lavage	6,00 €

	Ovins / caprins		Bovins	
	2015	2016	2015	2016-2017
Redevance pour dépassement du temps de stockage en chambre froide	-	10 € / jour à compter du 4ème jour de stockage	-	10 € / jour à compter du 6ème jour de stockage

Les tests réglementaires ESB sont facturés en sus,
ainsi que la participation de "solidarité" au Fonds d'Assainissement Régional

XVIII – TRANSPORT TULIPE



Plein tarif	0,60 €	inchangé
Demi-tarif	0,30 €	inchangé

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-22

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

OBJET : Attribution des subventions 2016 aux Associations

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

EXPOSE DES MOTIFS

VU les crédits inscrits au budget principal 2016 pour l'octroi des subventions annuelles aux associations,

VU l'avis des Commissions municipales permanentes,

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve le versement des subventions annuelles au profit des Associations, tel que cela figure dans le tableau ci-annexé, indiquant les bénéficiaires et les montants, et sous réserve que lesdits bénéficiaires aient bien transmis l'intégralité des informations demandées.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Adoptée à l'unanimité des votants

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 24 MAI 2016
CASTELSARRASIN - 82



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :
Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016.....
Publication le : 24.5.2016.....
Notification le :

LE: 24 MAI 2016

Le Maire

Montant 2016 proposé
par COM

Commentaires

CASTELSARRASIN - 82



NOM DEL ASSOCIATION	CATEGORIE	TYPE	Montant 2016 proposé par COM	Commentaires
AMICALE DU MAQUIS DE LAVIT	ADMINISTRATION GENERALE	FONCTIONNEMENT	50.00 €	
SOUVENIR Français	ADMINISTRATION GENERALE	FONCTIONNEMENT	350.00 €	
FNACA	ADMINISTRATION GENERALE	FONCTIONNEMENT	200.00 €	
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE (S.N.E.M.M)	ADMINISTRATION GENERALE	FONCTIONNEMENT	160.00 €	
COMMEMORATIONS DU GENERAL DE GAULLE	ADMINISTRATION GENERALE	FONCTIONNEMENT	160.00 €	Dossier à jour
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C)	ADMINISTRATION GENERALE	FONCTIONNEMENT	200.00 €	Dossier à jour
FIUME VENETO	ADMINISTRATION GENERALE	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier non complet
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE			1 420.00 €	
ASSO DES PIEGEURS AGREES DE TARN ET GARONNE (APATG)	AGRICOLE	FONCTIONNEMENT	267.00 €	Dossier à jour
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA 032 CASTELSARRASIN)	AGRICOLE	FONCTIONNEMENT	1 400.00 €	Dossier à jour
ASSO.CANTO.RETRAITES AGRICOLES DU CANTON DE CASTELSARRASIN (ACRACC)	AGRICOLE	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
STE DES COURSES DE CHEVAUX	AGRICOLE	FONCTIONNEMENT	2 300.00 €	Dossier à jour
TOTAL AGRICOLE			4 267.00 €	
LES AMIS DES CLOUTIERS	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
CLUB DES AINES DE L'OSTALET	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
ASSO L'ESPERANCE DE GANDALOU	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
COMITE DES FETES DE GANDALOU	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	1 300.00 €	Dossier à jour
AMICALE DE BENIS	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
INTER / ASSOCIATIONS DE GANDALOU	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	150.00 €	Dossier à jour
AMICALE DES ENFANTS DE CEDEDUR	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
THE DANSANT CASTELSARRASINOIS	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
POM'D'AMOUR	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
POM'D'AMOUR	ANIMATION	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	200.00 €	Dossier à jour
ASSOCIATION DES RETRAITES CENTRE HOSPITALIER	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
A.E.C UNION AMICALE DES ENFANTS DE COURBIEU	ANIMATION	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
TOTAL ANIMATION			4 350.00 €	
EVASION DANSE	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	350.00 €	Dossier à jour
ATELIER 82	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	500.00 €	Dossier à jour
CLUB PHILATELIQUE CASTELSARRASINOIS	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
CASTEL SCRABBLE	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	150.00 €	Dossier à jour
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE CASTELSARRASIN	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	Dossier à jour
CERCLE CULTUREL CASTELSARRASINOIS (C.C.C)	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	Dossier à jour
CAVE 82 CLUB DES AMATEURS DE VEHICULES D'EPOQUES	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	700.00 €	Dossier à jour
CAVE 82 CLUB DES AMATEURS DE VEHICULES D'EPOQUES	CULTUREL	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	300.00 €	Dossier à jour
LES TROIS COUPS	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	1 300.00 €	Dossier à jour
ENSEMBLE VOCAL DE CASTELSARRASIN (E.V.C)	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	Dossier à jour
LA LYRE	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	29 000.00 €	Acompte de 16.000€ attribué le 10/12/2015 Dossier à jour
SOTTO VOCE	CULTUREL	FONCTIONNEMENT	2 400.00 €	Dossier à jour
TOTAL CULTUREL			40 000.00 €	
JPA (JEUNESSE AU PLEIN AIR)	ENFANCE ET ADOLESCENCE	FONCTIONNEMENT	300.00 €	Dossier à jour
ECOLE DES METIERS CFA DE TARN ET GARONNE	ENFANCE ET ADOLESCENCE	FONCTIONNEMENT	12 890.00 €	Dossier à jour
TOTAL ENFANCE ET ADOLESCENCE			13 190.00 €	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DU TARN ET GARONNE	SERVICES GENERAUX	FONCTIONNEMENT	75.00 €	Dossier à jour
TOTAL SERVICES GENERAUX			75.00 €	
ADAPEI	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	Dossier à jour
AVIR 82	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	200.00 €	Dossier à jour
ADIL 82	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	500.00 €	Dossier à jour
FSE COLLEGE PIERRE FLAMENS	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	200.00 €	Dossier non complet

SUBVENTIONS ANNEE 2016

MAY 2016 A LA SOUS-PREFECTURE

LE: 24 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

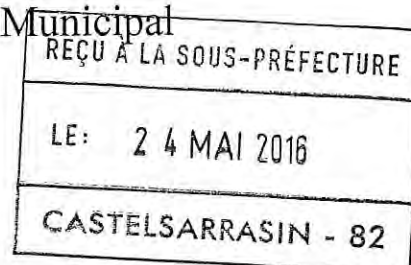
NOM DE L ASSOCIATION	CATEGORIE	TYPE	Montant 2016 proposé par COM	Commentaires	Dossier à jour
AMICALE DES ANCIENNES ELEVES DE L'E.P.S ET COLLEGE FLAMENS PAS SANS TOIT	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	100.00 €		Dossier à jour
CROIX ROUGE FRANCAISE	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	5 250.00 €		Dossier à jour
QUAND SERT L'ESPOIR	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	500.00 €		Dossier à jour
CIDFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles)	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	2 000.00 €		Dossier à jour
ASSO DES PARALYSES DE France (A.P.F)	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	300.00 €		Dossier à jour
ASSOCIATION DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL (A.V.C.S)	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	200.00 €		Dossier à jour
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	400.00 €		Dossier à jour
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CASTELSARRASIN	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	3 500.00 €		Dossier à jour
ASP 82	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	500.00 €		Dossier à jour
SECOURS CATHOLIQUE DELEGATION DU QUERCY	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	5 000.00 €		Dossier à jour
SECOURS POPULAIRE Français CASTELSARRASIN	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	5 250.00 €		Dossier à jour
AMICALE ANCIENS DE CEGEDUR ET SYMPATHISANTS	SOCIAL	FONCTIONNEMENT	300.00 €		Dossier à jour
TOTAL SOCIAL			25 700.00 €		
SPORT POUR TOUS	SPORT	FONCTIONNEMENT	4 100.00 €		Dossier à jour
ASS ENTENTE BOULISTE DU CHATEAU	SPORT	FONCTIONNEMENT	750.00 €		Dossier à jour
ASS ENTENTE BOULISTE DU CHATEAU	SPORT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	750.00 €	Ecole	Dossier à jour
ASS ENTENTE BOULISTE DU CHATEAU	SPORT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 500.00 €	Grand Prix	Dossier à jour
ALC (AMICALE LAIQUE SECTION CYCLOTOURISME)	SPORT	FONCTIONNEMENT	1 000.00 €		Dossier à jour
JUDO CLUB CASTELSARRASINOIS	SPORT	FONCTIONNEMENT	5 000.00 €		Dossier à jour
C.A.C RUGBY	SPORT	FONCTIONNEMENT	85 000.00 €	Acompte de 15.000€ attribué le 10/12/2015	Dossier à jour
CASTEL GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	SPORT	FONCTIONNEMENT	350.00 €		Dossier à jour
SPORT FITNESS	SPORT	FONCTIONNEMENT	600.00 €		Dossier à jour
BOULE D'ARGENT DE GANDALOU	SPORT	FONCTIONNEMENT	750.00 €		Dossier à jour
LE DEFI CASTELSARRASINOIS	SPORT	FONCTIONNEMENT	6 000.00 €		Dossier à jour
SPORT ET DETENTE	SPORT	FONCTIONNEMENT	400.00 €		Dossier à jour
SPORTS FAMILLE CASTELSARRASIN	SPORT	FONCTIONNEMENT	1 000.00 €		Dossier à jour
CLUB DES NAGEURS CASTELSARRASINOIS (C.N.C)	SPORT	FONCTIONNEMENT	2 700.00 €		Dossier à jour
AAPPMA (ECOLE DE PECHE)	SPORT	FONCTIONNEMENT	1 000.00 €		Dossier à jour
AAPPMA (LA GAULE SARRARINE)	SPORT	FONCTIONNEMENT	1 000.00 €		Dossier à jour
TEAM SENSAS	SPORT	FONCTIONNEMENT	2 200.00 €		Dossier à jour
MODELE AUTO RACING CAR GASCON (MARCG)	SPORT	FONCTIONNEMENT	1 500.00 €		Dossier à jour
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	SPORT	FONCTIONNEMENT	4 500.00 €		Dossier à jour
ESPOIR GANDALOU PETANQUE	SPORT	FONCTIONNEMENT	750.00 €		Dossier à jour
SPORT BOULES CASTELSARRASIN	SPORT	FONCTIONNEMENT	750.00 €		Dossier à jour
LAVIT CASTELSARRASIN KARATE CLUB	SPORT	FONCTIONNEMENT	1 300.00 €		Dossier à jour
GANDALOU FOOTBALL CLUB (G.F.C)	SPORT	FONCTIONNEMENT	15 000.00 €		Dossier à jour
CAC TENNIS (TENNIS CLUB DE CASTELSARRASIN)	SPORT	FONCTIONNEMENT	3 000.00 €		Dossier à jour
CAC TENNIS (TENNIS CLUB DE CASTELSARRASIN)	SPORT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	4 000.00 €		Dossier à jour
LES ARCHERS DE CASTELSARRASIN	SPORT	FONCTIONNEMENT	4 000.00 €		Dossier à jour
CASTEL LAVIT TENNIS DE TABLE	SPORT	FONCTIONNEMENT	2 000.00 €		Dossier à jour
ESPOIRS CASTEL	SPORT	FONCTIONNEMENT	1 000.00 €		Dossier à jour
CAC CYCLISME	SPORT	FONCTIONNEMENT	35 000.00 €	Acompte de 10.000€ attribué le 10/12/2015	Dossier à jour
CAC HANDBALL	SPORT	FONCTIONNEMENT	3 000.00 €		Dossier à jour
AMICALE LAIQUE SKI	SPORT	FONCTIONNEMENT	4 200.00 €		Dossier à jour
TOTAL SPORT			194 100.00 €		
TOTAL GENERAL			283 102.00 €		

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-23



OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association « Espace Loisirs » – 2^{ème} acompte

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. -
MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. -
MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.-
TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. -
Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.-
ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. -
MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Il est rappelé que, chaque année, l'Association « Espace Loisirs » sollicite une subvention annuelle liée aux activités du Centre de loisirs.

Au titre de l'année 2016, un 1^{er} acompte d'un montant de 15.000,00 € a déjà été versé conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2015.

Il est proposé de verser un 2^{ème} acompte d'un montant de 40.000,00 €.

VU l'avis de la Commission des Finances,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

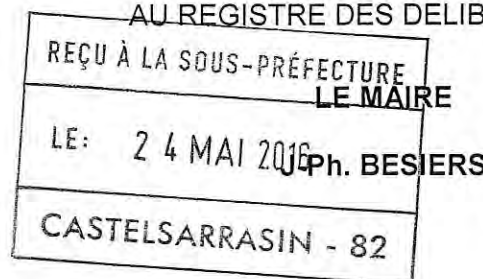
Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la subvention suivante :

- Association « Espace Loisirs » (2^{ème} acompte) =40.000,00 €

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Adoptée à l'unanimité des votants

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.05.2016.....

Publication le : 24.05.2016.....

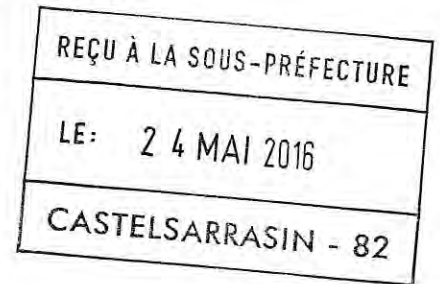
Notification le :

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-24



OBJET : Demandes de licences d'entrepreneur de spectacles

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.- TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.- ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

VU la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 imposant à tout organisateur d'activités de spectacles vivants la détention d'une autorisation professionnelle sous la forme de la licence d'entrepreneur de spectacle du Ministère de la Culture (DRAC) qui a pour but de professionnaliser le secteur, de contrôler la protection sociale des artistes et la protection de la propriété littéraire et artistique.

La Commune de Castelsarrasin organise régulièrement des activités de spectacles vivants de plusieurs façons :

- Par le biais de l'exploitation d'une salle polyvalente, en régie directe, aménagée pour les représentations publiques et l'accueil des spectacles et du public : l'Espace Paul Descazeaux.
- Par le biais de spectacles et animations accueillis dans différents lieux publics intérieurs ou extérieurs (équipements culturels, salle Jean Moulin, places et espaces publics,...).

Pour satisfaire aux obligations de la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom de la Collectivité, l'obtention de licences d'entrepreneur de spectacles suivantes :

- 1^{ère} catégorie : exploitation de la salle polyvalente Paul Descazeaux
- 3^{ème} catégorie : Diffuseur de spectacles.

Ces licences sont accordées, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour une durée de trois ans renouvelable, sous réserve d'en demander le renouvellement quatre mois avant échéance. Elles sont délivrées par arrêtés du Préfet, après avis d'une commission régionale consultative.

VU les articles L.7122-1 et suivants, D.7122-1 et suivants du Code du Travail ;

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées l'obtention des licences de catégorie 1 et 3 d'entrepreneur de spectacles pour une durée de trois ans ;
- autorise Monsieur le Maire à être titulaire de chaque licence d'entrepreneur de spectacles.

<p>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :</p> <p>Transmission en Sous-Préfecture le : <u>24.5.2016</u>.....</p> <p>Publication le : <u>24.5.2016</u>.....</p> <p>Notification le :</p>
--

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: 24 MAI 2016
CASTELSARRASIN - 82

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

LE MAIRE
J-Ph. BESIERS



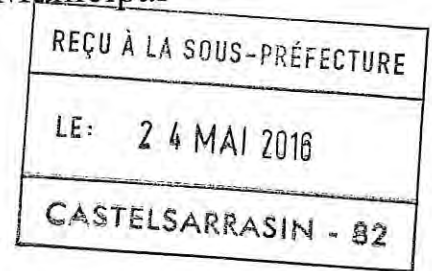
Adoptée à l'unanimité des votants

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Année 2016
3^{ème} séance

DELIBERATION N° 05/2016-25



OBJET : Lotissement communal de Gandalou (tranches 1 et 2)
- Autorisation de signature des actes de vente

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai (**19.05.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 mai 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - MM. KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES Th. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G.- TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - AUGÉ C. - MM. BONNEVIE J-P.- ANGLÉS A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - MALVESTIO M. (à partir de la question n° 5)

ABSENTS REPRESENTES :

Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 4)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

VU la délibération du 19 octobre 2011 fixant les prix de vente des lots du lotissement de Gandalou - tranche 1,

VU la délibération du 11 février 2015 modifiant, d'une part, les prix de vente des lots du lotissement communal de Gandalou - tranche 1 et, arrêtant, d'autre part, les prix de vente dudit lotissement - tranche 2,

CONSIDERANT que cinq lots du lotissement ont fait l'objet d'une intention d'achat et qu'il convient, dans ce cadre, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir,

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente relatifs aux lots du lotissement de Gandalou (tranches 1 et 2).

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

LE MAIRE
J-Ph. BESIERS



Adoptée par 28 voix pour

Et 5 abstentions ((M. ANGLES, M. CAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 24.5.2016.....

Publication le : 24.5.2016.....

Notification le :